

Principe des prix décernés par SAM

En 1979, pour fêter ses 10 ans, SAM décide d'octroyer des prix afin de récompenser les habitants qui réalisent des travaux de réhabilitation, d'aménagement de rez-de-chaussée commerciaux ou de reconstruction, en faisant preuve d'un souci réel de qualité architecturale et de bonne intégration.

SAM a voulu mettre en évidence, non un auteur de projet et son œuvre, mais bien le **geste posé par un propriétaire ou un maître de l'ouvrage** dans le contexte **intra-muros** de la ville de MONS.

En 1979, on mettait en évidence des démarches nouvelles :

- Des rénovations mêlant des interventions contemporaines
- Et des constructions contemporaines dans un environnement historique et là nous disposons d'un superbe exemple avec la maison de l'architecte Godart rue Cronque.

Ces démarches évitaient la tentation de faire soit du pastiche soit du modernisme.

Puis le jury a été attentif à la qualité de l'exécution, à l'étude des détails et enfin il retiendra une **architecture contextuelle** attentive au rôle d'adéquation de tel ou tel bâtiment au sein de la ville ; tout en sachant que ce rôle peut être un « simple » rôle d'accompagnement ou au contraire un rôle puissant qui contribue à l'image du lieu d'intégration.

En définitive ce que SAM souhaite en octroyant ces prix, c'est de créer un rôle stimulateur, de susciter une émulation afin de favoriser de futures interventions et embellir la ville et de ne pas en faire une ville musée mais au contraire faire revenir les habitants en ville.

Plus récemment encore, le jury a retenu **l'enrichissement culturel** que peuvent apporter des nouvelles tendances. L'art urbain, la défense du patrimoine ne consiste pas uniquement à collationner des bâtiments anciens mais c'est également accueillir des formes nouvelles et ainsi construire le patrimoine de demain, le cadre de vie de tout un chacun.

Cela ne veut pas dire qu'il faut accepter tout et n'importe quoi, il est primordial de créer un dialogue entre des constructions voisines. Ce dialogue n'est pas synonyme de répétition au contraire, il se fait de contrastes, d'alternances de temps forts et de temps faibles à la manière d'une partition musicale.

Le Jury

Le jury est composé de membres du conseil d'administration et de personnes extérieures, architectes, ingénieurs, historiens d'art, paysagiste.

Bien évidemment si, parmi les possibilités de prix, figure l'un de nos membres architectes, il ne fera pas partie du jury !

Les réalisations examinées sont celles qui ont attiré l'attention des membres de l'association parmi les réalisations terminées au cours des cinq années précédant la remise des prix, **il ne s'agit jamais de solliciter le dépôt de dossiers**. Les maîtres de l'ouvrage des diverses réalisations remarquées se voient attribuer un **diplôme (D)** ceux des réalisations ayant plus particulièrement retenu l'attention se voient également proposer la pose d'une **plaquette (P)** sur la réalisation primée, plaquette dont le modèle est maintenant bien connu et qui a été créée par le statuaire **Jean-Pierre Joris**. Elle représente le « M » de Mons tourné à la fois sur le passé et sur l'avenir.

En 2010, Sauvegarde et Avenir de MONS a décerné ses huitièmes prix quinquennaux, célébrant par la même occasion le quarantième anniversaire de son existence.